

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung
Band: 8 (1993)
Heft: 2: Gazette

Rubrik: Villes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VILLES

Les façades de la vieille ville de Berne à la loupe

La commune de Berne a élaboré un programme pour les spécialistes du bâtiment au chômage intitulé 'Projet Protection des biens culturels' qui a pour objectif l'inventaire de rangées entières de façades dans la vieille ville de Berne.

Un entretien avec Bernhard Furrer, conservateur des monuments historiques de la Ville de Berne

NIKE: En quoi consiste le 'Projet Protection des biens culturels'?

Bernhard Furrer: Pendant la dernière guerre et tout de suite après, le Bureau d'études techniques (BET) a réalisé dans la Ville de Berne un recensement des bâtiments qui nous offre des inventaires très détaillés des bâtiments publics de notre ville. Les bâtiments privés n'ont alors été l'objet que des inventaires sommaires. De cette époque, nous possédons de certaines rues de la vieille ville basse des plans de façades à l'échelle 1 : 200, des plans globaux des rez-de-chaussée et des premiers étages et quelques plans en coupe.

Le projet que nous venons de lancer a pour objectif de compléter ces plans sommaires que nous avons des bâtiments privés par des inventaires précis, respectueux du détail. Le projet concerne essentiellement les façades côté rue qui vont donc faire l'objet d'une étude minutieuse. Notre but n'est pas de réaliser des plans de façades réguliers et homogènes mais de relever avec précision tous les détails, les reliefs et les irrégularités jusqu'à l'échelle 1 : 1 afin d'obtenir des plans très complets de ces façades. Pourrions-nous à cette occasion également inventorier avec autant de précision les pièces situées en façade, côté rue? La réponse à cette question nous sera seulement donnée au fur et à mesure de l'avancement de notre travail pratique.

NIKE: Qui profite de ce projet?

Bernhard Furrer: Il s'agit en premier lieu d'un projet destiné à des spécialistes en architecture au chômage ayant une formation de dessinateur en bâtiment, d'architecte ETS et même d'architecte diplômé de l'université. Ce programme leur offre la possibilité de se former dans le domaine des techniques spécifiques de l'inventaire. La Ville de Berne compte à l'heure actuelle 60 à 80 chômeurs dans cette

catégorie professionnelle et il est évident qu'il ne sera pas possible de procurer à tous un emploi dans ce programme. Pour l'instant nous avons démarré une phase-test du projet avec un groupe de cinq personnes que nous allons faire passer au fur et à mesure à environ douze.

NIKE: Quels sont les services qui s'occupent de ce projet et comment est-il financé?

Bernhard Furrer: Le projet est dirigé par le service Protection des biens culturels de la Ville de Berne mais c'est l'Office du travail de la ville qui s'occupe de la gestion et de l'administration du personnel. Je pense qu'il est très important que ces deux services participent, chacun dans son domaine, à la bonne marche du projet. Cela permet, d'une part d'assurer l'assistance technique, d'autre part de faire bénéficier les participants d'un encadrement personnel adapté. Le financement est assuré en grande partie par les canaux généralement compétents pour les programmes de création d'emplois: la Confédération, le canton et la commune; cette dernière ne participe que dans une proportion relativement limitée au financement global. Il faut bien préciser que seuls les salaires sont financés par le programme de création d'emploi. Les frais de matériel (outillage, appareillage, meubles de bureau, etc.) sont financés par d'autres sources. Grâce au Fonds de loterie du Canton, nous avons la chance d'avoir à disposition un crédit à cet effet.

NIKE: Quels sont les avantages immédiats et à long terme de ce projet pour la conservation des biens culturels?

Bernhard Furrer: Ce projet n'a pas d'autre but que l'élaboration d'une documentation spécifique comme on les pratique d'ordinaire dans le domaine de la protection des biens culturels. Ce travail a donc tout d'abord un objectif scientifique. Lorsqu'il sera terminé, il nous sera possible par exemple de comparer certains reliefs à l'échelle 1 : 1. Par ailleurs, ces inventaires vont nous permettre de prendre les mesures nécessaires pour parer à toute éventualité, il est capital de savoir exactement à quoi ressemble un bâtiment dans le détail au cas où il serait la victime d'une catastrophe quelconque. La documentation permet dans une telle situation de décider en toute liberté si la reconstruction fidèle à l'original est la solution envisageable ou s'il convient d'opter pour la construction d'un nouveau bâtiment en remplacement de l'ancien. Ces inventaires ont beaucoup d'avantages que l'on peut considérer comme de véritables prestations de service. Les propriétaires ont ainsi accès gratuitement à des descriptions détaillées de leurs bâtiments, les architectes qui, un jour ou l'autre, auront à s'occuper de travaux de restauration, apprécient d'avoir à leur disposition des plans détaillés et professionnels.

NIKE: L'exemple de Berne est très certainement intéressant pour d'autres villes suisses. Quelles recommandations leur feriez-vous sur la base des expériences déjà faites?

VILLES

Bernhard Furrer: A la fin de l'été 1992, nous nous sommes lancés dans ce nouveau projet avec beaucoup d'enthousiasme. Mais ce projet représente pour le service Protection des biens culturels un surplus énorme de travail. Dès le début, nous avons confié la direction du projet à un architecte indépendant ayant l'expérience nécessaire dans ce domaine qui a élaboré le concept général et nous l'a présenté en septembre 1992. Nous venons seulement de commencer le travail pratique. Cela signifie qu'avant de pouvoir se mettre réellement au travail, il faut régler beaucoup de problèmes administratifs. Cela me semble important que les autres villes en soient conscientes: on ne doit pas sous-estimer le travail administratif et scientifique lié à un tel projet. En effet un tel projet n'a de sens que si le travail réalisé est d'un excellent niveau professionnel et scientifique. C'est pourquoi il me semble essentiel que le service Protection des biens culturels soit en mesure de choisir lui-même les spécialistes participant au projet. Cela n'a pas de sens de faire participer à un projet des gens qui n'ont pas le désir ou la capacité de collaborer professionnellement; cela ne fait qu'entraver le bon déroulement des travaux et baisse le niveau des résultats. On est donc en droit de demander des collaboratrices et collaborateurs qu'ils s'engagent avec conviction et professionnalisme. Il ne faut pas sous-estimer ce que nous leur proposons; il ne s'agit pas seulement d'un programme de création d'emplois mais également d'un programme de formation professionnelle continue qui peut leur être utile lors de la recherche d'un futur emploi. Car il ne faut pas oublier que les participants au projet recherchent tous un emploi parallèlement à ce travail que leur offre la Ville de Berne. Cela signifie qu'une telle entreprise est soumise à de nombreuses fluctuations au sein du personnel, le but étant de leur permettre de trouver un emploi fixe. Les meilleurs collaborateurs sont souvent appelés à quitter et il faut disposer d'un responsable de la coordination qui soit en mesure de gérer ces changements continus et d'intégrer de nouveaux participants au projet sans que la qualité du travail n'en souffre.

Entretien: Gian-Willi Vonesch